



Communiqué de presse

Mende, le 30 janvier 2016

Le certificat qualité de l'air : plus de véhicules propres, moins de pollution !

L'Etat met en place le certificat qualité de l'air : « Crit'Air ».

Elaboré par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, le certificat qualité de l'air - CQA - vignette Crit'Air - classe les véhicules en fonction de leur niveau de pollution et facilite l'identification des véhicules les moins polluants.

La classification se fait en fonction de la motorisation et de la date de la première immatriculation du véhicule. Il s'agit d'une pastille de couleur à apposer sur la partie inférieure droite du pare-brise, à l'intérieur du véhicule, recto tourné vers l'extérieur, de manière à être visible par les agents de contrôle. Pour les 2 ou 3 roues, la pastille est collée sur la fourche.

A compter du 16 janvier 2017, le CQA est obligatoire pour circuler à Paris pour tous les véhicules motorisés sans exception, du lundi au vendredi, de 8h à 20h. Le dispositif s'applique à Paris intra-muros, classée zone à circulation restreinte (ZCR), à l'exception du boulevard périphérique, du bois de Boulogne et du bois de Vincennes.

Ce type d'action est déjà en place, **lors des pics de pollution, dans certaines grandes villes françaises comme Grenoble.**

Comment obtenir la vignette Crit'Air ?

Le site de commande des certificats qualité de l'air (ou « *pastilles de couleur* ») est ouvert depuis le 1^{er} juillet 2016 à l'adresse www.certificat-air.gouv.fr. L'obtention de ce certificat implique de payer une redevance de 3,70 € auxquels s'ajoute le montant de l'acheminement par voie postale (ce qui correspond à un montant de 4,18 €). Les usagers qui n'auraient pas accès à internet peuvent utiliser un imprimé papier mis en ligne sur https://certificat-air.gouv.fr/docs/CQA_Formulaire_demande_courrier.pdf en s'adressant à une maison de service au Public, une mairie ou à l'accueil de la préfecture ou de la sous-préfecture.

La gamme « Crit'Air »

